

de confiance dans sa science légale. Je n'ai pas besoin d'en dire plus long là-dessus.

On me dit que quelques députés craignent que l'on n'éprouve quelque difficulté au sujet de la clause du contrat qui oblige le gouvernement à retenir dans certaines éventualités qui peuvent ou ne peuvent pas se présenter, vingt-cinq millions de piastres à quatre pour cent d'intérêt. Supposons que nous ayons dit il y a un an à l'ex-ministre des finances, que nous espérons dans douze mois être dans une condition telle qu'au lieu d'être obligés de payer cinq pour cent comme nous payons maintenant, nous pourrions vendre des bons à quatre pour cent d'intérêt sans commission; supposons que nous eussions osé dire aux honorables messieurs que nous espérons dans douze mois être en position d'obtenir tout l'argent dont le Canada a besoin pour développer ses ressources et de racheter les bons émis à cinq et à six pour cent, sans payer un seul sou de commission, ils se seraient moqués de nous. Mais c'est un fait qu'ils ne peuvent nier, et lorsque nous sommes entrés en négociation, nous nous sommes trouvés dans une position qui devait probablement nous fournir tout l'argent dont nous avons besoin. L'habile ministre des finances, mon honorable collègue, nous a dit qu'il pourrait employer ces vingt-cinq millions d'une façon éminemment avantageuse pour le Canada, s'il est appelé à les retenir, et ce n'est qu'après avoir appris cela que nous avons décidé de les prendre à ces conditions. Je crois donc que je n'ai guère besoin de retenir la Chambre sur cette question.

Quant à la question du télégraphe, on me dit qu'il y a une objection sur ce point, mais évidemment personne ne pouvait s'attendre à ce que le gouvernement fit un contrat avec une compagnie qui est tenue de construire, en dix ans, un chemin de la rivière Rouge à Kamloops et un chemin du Nipissingué à Burrard Inlet, et de mettre en opération quelques 3,000 milles de chemin, sans donner à cette compagnie le pouvoir d'établir une ligne de télégraphe et de la mettre en opération. Un tel fait serait inoui, je crois, et lorsque je dis à la Chambre qu'au lieu de créer un monopole le gouvernement du Canada retient actuellement le télégraphe du Pacifique canadien en ses propres mains, et que ces particuliers n'ont pas acquis pour la valeur d'une piastre de droits dans le télégraphe qui a été donné à l'entreprise, à une somme dépassant un peu un million de piastres; lorsque je dis à la Chambre que nous retenons la propriété de notre propre ligne télégraphique, la Chambre peut voir qu'à moins que des conditions soient faites pour la transaction des affaires en général et pour prendre nos lignes à des conditions de nature à favoriser les intérêts du Canada, nous sommes en position de compléter notre propre ligne et